

Séance du conseil d'administration du Cnous du 6 juillet 2017

Délibération CA-2017-07-06-1

relative à l'adoption du relevé de décision et du PV du Conseil d'administration du 27 février 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu les projets de procès-verbaux et de relevé de décisions soumis au Conseil d'administration,

- Point de l'ordre du jour
 - 1. PV et Relevé de décision du Conseil d'administration du Cnous du 27 février 2017
- Entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel GIANNESINI, Président du Cnous,
- Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Approbation du PV et du relevé de décision du Conseil d'administration du 27 février 2017

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum: 9

Nombre de membres participant à la délibération : 18

Nombre de procurations : 9

Abstentions: 0 **Pour: 27**

Contre: 0

Fait à Vanves, le 24 juillet 2017

Emmanuel GIANNESINI

Pièce jointe : PV et relevé de décision du Conseil d'administration du Cnous du 27 février 2017

1/1

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le